

Baromètre des achats au Secteur du Travail Protégé et Adapté

Enquête menée par le Réseau Gesat, en partenariat avec *la Lettre des Achats*



Sommaire

1	Préface par Arnaud Montebourg	4
2	Édito par Daniel Hauger.....	6
3	Principaux enseignements	7
4	Présentation du <i>Baromètre des achats au Secteur du Travail Protégé et Adapté</i>	8
	Lexique	8
	Note méthodologique	9
	Structure de l'échantillon	10
5	Résultats de l'enquête	12
	Situation des répondants par rapport à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap	13
	Organisation des achats	15
	Les objectifs fixés en termes de recours au STPA	13
	Les relations avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté	24
6	Annexe	25

Préface

Si la qualité du travail et les compétences des 150 000 personnes en situation de handicap employées dans les 2 100 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA) qui maillent nos territoires n'est plus à prouver, le secteur du travail protégé et adapté doit encore faire face à de sérieux préjugés qui écornent son image de marque. C'est aussi au Ministre de l'Economie que je suis de rappeler que ce secteur est essentiel à la vitalité et aux performances économiques de notre pays, et d'aider à changer la vision du handicap : non, une personne en situation de handicap n'est pas nécessairement moins productive qu'une autre, à condition que l'on lui offre des conditions de travail adaptées.

Le secteur du travail adapté et protégé est bien sûr un modèle exemplaire d'insertion sociale par le travail. Dans un département que je connais bien, la Saône et Loire, il représente 19 structures pour plus de 1 100 emplois directs, auxquels s'ajoutent les équipes encadrantes et les emplois indirects, soit un poids équivalent à celui d'un groupe industriel tel qu'Arcelor-Mittal dans ce même département.

Mais c'est aussi un secteur très performant économiquement, à l'image de la marque Ary France, leader européen dans la plasturgie décorative. Elle sait également occuper des niches avec la fabrication d'archets pour instruments à cordes. Ce secteur a su gagner une place de premier rang dans la sous-traitance auprès d'Air France, de PSA, d'Orange, de la SNCF ou de Thalès. Il sait se positionner sur des contrats publics exigeants comme la gestion du Port de plaisance de Besançon ou la gestion de services aux malades et à leurs familles avec l'Hôpital Rotschild. Il est capable d'innovations technologiques à l'instar de Cellaouate, l'unité de production de ouate à partir de papiers recyclés montés par les Genêts d'Or dans le Finistère. Il est en mesure d'être pionnier dans des filières d'avenir comme le prouve la création et la gestion par la ferme de Chosal à Copponex en Haute-Savoie d'une station d'épuration à base de roseaux.

Voilà autant de métiers et de technologies exigeants que les travailleurs handicapés exercent avec passion et compétence, au service de la compétitivité et de l'efficacité économique françaises. Le gouvernement veut être à leur côté pour faire connaître mais aussi pour appuyer leurs performances.

Le vote définitif de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire sera un des premiers leviers de changements d'échelle et d'image pour le secteur. Cette loi aura des conséquences positives très directes sur le secteur des ESAT-EA. En effet, elle réforme l'agrément solidaire, dont les ESAT-EA seront désormais bénéficiaires de droit, sans aucune contrainte administrative. Nos concitoyens ont marqué ces dernières années un fort appétit pour les financements solidaires, qui donnent du sens à leur épargne : les encours d'épargne salariale solidaire collectés sont ainsi passés de 600 millions d'euros en 2007 à 2,6 milliards en 2012. C'est à cette manne en croissance fulgurante que nous voulons faciliter l'accès pour le secteur adapté et protégé. C'est un signe concret de l'engagement des pouvoirs publics en faveur d'une économie porteuse de sens et créatrice d'emplois non délocalisables. C'est aussi la traduction d'un engagement fort : faire en sorte que la finance soit au service de l'économie, et non l'inverse.



Crédit Photo : Ministère de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique.

Nous souhaitons également impliquer davantage le secteur du travail protégé et adapté dans les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle qui ont été lancés à l'automne 2013, notamment les ESAT et EA spécialisés en sous-traitance industrielle. En matière de commande publique, je suis persuadé qu'il est possible d'utiliser davantage les dispositions du code des marchés publics permettant de réserver des marchés aux ESAT et aux EA, notamment sur les activités tertiaires. Le secteur a en effet largement fait ses preuves en matière de gestion de la relation clients ou de gestion électronique de documents, autant de métiers permettant de conserver les emplois sur le territoire.

Le Baromètre réalisé par le Réseau Gesat montre que les donneurs d'ordre ont la volonté et des ambitions pour nouer des partenariats économiques avec les ESAT et EA. Je me réjouis que nous disposions désormais de cet outil spécifique qui ouvre pour eux de nombreuses perspectives. La mobilisation conjointe du gouvernement, des donneurs d'ordre publics et privés et de votre réseau économique national doit permettre aux ESAT et EA de renforcer une dynamique qui confirme leur place d'acteurs économiques de premier plan dans nos territoires. C'est une nécessité pour notre pays qui ne peut se permettre de perdre l'extraordinaire vivier de compétences, de productivité et de créativité que représente le secteur du travail protégé et adapté.

Arnaud Montebourg,

Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique

Edito

Le Secteur du Travail Protégé et Adapté est confronté comme l'ensemble des acteurs de l'économie aux mutations de long terme : globalisation des échanges marchands, accélération des possibilités de dématérialisation et allongement de la durée de vie.

A ces mutations exogènes, se rajoutent des mutations endogènes à l'écosystème du secteur. Il était donc particulièrement important que nous puissions poursuivre le travail engagé l'année dernière. En prenant mes fonctions de Président du Conseil d'administration en juin 2013, j'avais à cœur cette deuxième édition du baromètre des achats au STPA.

Je tiens à remercier l'ensemble des entreprises et organisations publiques qui ont accepté de participer à cette enquête. Le total des réponses progresse de 43 % démontrant par-là l'intérêt de cet outil. Je remercie également notre partenaire, *La Lettre des Achats*, qui contribue de manière extrêmement pertinente à ce projet.

Si notre environnement est en mutation, il montre des signes favorables.

La loi sur l'Économie Sociale et Solidaire représente un signe de reconnaissance fort dont notre secteur, comme l'ensemble des acteurs de l'ESS, avait besoin. Le projet de loi prévoit également de nouveaux outils de financement des investissements.

L'ensemble des donneurs d'ordre publics et privés confirment également des opportunités de nouveaux marchés.

Enfin, la confiance dans nos valeurs d'excellence que sont l'accompagnement par le travail des personnes en situation de handicap combinée avec la performance économique, tend à gagner l'ensemble des acteurs tant économiques que sociaux de notre pays.

Ce baromètre représente un outil supplémentaire pour que ce contexte favorable soit parfaitement appréhendé par l'ensemble des parties prenantes.

Cependant la pérennité de certaines de nos structures continue à ne pas être garantie et à remettre en cause le seul but qui nous conduit : permettre au plus grand nombre de travailleurs en situation de handicap de s'insérer par le travail dans la continuité de chaque projet professionnel.

Si la « montée en compétences » des ESAT et des EA est déjà une réalité, pour la pérenniser et l'étendre au plus grand nombre, il nous faut, tous ensemble, être innovants.

Le Réseau Gesat, fort d'un projet associatif structuré et planifié, prendra toute sa part dans ce mouvement, avec un esprit de complémentarité et d'ouverture, parce que l'objectif est clair : donner confiance dans les capacités des structures du STPA et de ses ouvriers.

Daniel Hauger,

Président du Réseau Gesat

Principaux enseignements

Les relations entre STPA et donneurs d'ordres s'amplifient et s'améliorent. C'est ce qui ressort globalement de ce 2^e Baromètre des achats au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA). En effet, 60 % des répondants à notre enquête affirment que la prise en compte du STPA a progressé au sein de leur organisation depuis un an. Si des efforts restent à faire pour fluidifier encore plus les relations entre donneurs d'ordres et STPA, des progrès visibles ont été réalisés sur une période courte.

Côté donneurs d'ordres, les structures publiques, PME ou grandes entreprises affichent collectivement l'objectif d'augmenter de près de 40 % leurs achats auprès du STPA, soit deux fois plus que l'an dernier. Pour arriver à cet objectif, ils mettent progressivement en place des processus leur permettant d'aller vers une systématisation des achats auprès du STPA : formations ou sensibilisation des différents acteurs autour de l'achat, mise en place d'une personne dédiée à l'achat auprès du STPA, outils de sourcing, fixations d'objectifs chiffrés... sont autant de moyens permettant d'augmenter massivement les résultats. Ainsi, les résultats varient du simple au double en fonction de la mise en place ou non de ces leviers fonctionnels.

Néanmoins, les donneurs d'ordres n'ont pas encore fait sauter toutes les barrières au développement des achats au STPA. En interne, les prescripteurs restent fréquemment frileux quant au recours au secteur. Ils restent un des principaux freins empêchant les organisations de développer plus encore leurs achats auprès des ESAT et des EA. Citons également, que pour 17 % des répondants, une mauvaise expérience avec le secteur peut avoir des répercussions sur du très long terme en interne. Les idées reçues persistent sur le handicap et sur les ESAT/EA. Là où un fournisseur ordinaire "défaillant" aurait cédé sa place à un autre fournisseur ordinaire, un ESAT ou une EA "défaillant" cède systématiquement sa place à une entreprise ordinaire, et non à un autre ESAT ou EA... et il faut en général plusieurs années avant de débloquer une telle situation.

Côté ESAT et EA, on voit que des efforts ont incontestablement été réalisés depuis notre dernière étude. Ainsi, le principal point négatif des entreprises à l'encontre des établissements du travail protégé et adapté portait l'an dernier sur les difficultés à obtenir les attestations d'Unités Bénéficiaires, et apparaissait comme le 2^e élément caractérisant le secteur (derrière un élément bien plus positif, à savoir la qualité du travail effectué !). Cette année, cet élément a été rétrogradé à la 4^e place, derrière des caractéristiques bien plus positives : la proximité géographique et leur adaptabilité.

L'adéquation entre les besoins des donneurs d'ordres et l'offre du STPA reste cependant le principal point de progrès. 28 % des répondants estiment que certains de leurs besoins ne sont pas aujourd'hui couverts par les ESAT et EA, particulièrement sur des activités pourtant réalisables par le secteur : blanchisserie, traiteur, prestations administratives et intellectuelles ou entretien d'espaces verts. Autant d'activités parfois "saturées" dans certaines régions... A noter également, la volonté des donneurs d'ordres de développer des activités à forte valeur ajoutée avec le STPA, comme la sous-traitance administrative.

De belles marges de progression restent donc encore à trouver, sur des activités valorisantes et adaptables à une majorité des établissements du STPA.

Un autre point de progrès pour les ESAT et EA résiderait dans une meilleure coopération entre établissements, que ce soit pour des raisons techniques ou de volumétrie : plusieurs donneurs d'ordres pointent la nécessité pour les établissements de travailler ensemble afin de répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple sur des activités de blanchisserie. L'année dernière, l'*Observatoire économique du Travail Protégé et Adapté*, qui interrogeait également l'ensemble des ESAT et EA, mettait en avant que le travail en réseau et la mutualisation des compétences et des outils étaient clairement affichés par le secteur comme étant des leviers efficaces de développement économique pour les ESAT et EA. Plus que jamais, ce constat reste d'actualité : les donneurs d'ordres confirment cette année encore leur volonté et leur besoin de voir les établissements travailler ensemble pour plus de valeur ajoutée, de performance économique et d'épanouissement des travailleurs d'ESAT et d'EA.

Lexique

Accord agréé : Accord qui vise à mettre en place une politique globale d'emploi de personnes handicapées, et comprend généralement 5 axes : le recrutement, la formation, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur du travail protégé et adapté et la communication. Un accord peut être soumis à une procédure d'agrément de la Direccte. Pour cela l'entreprise s'engage à dédier un budget équivalent à celui qui aurait dû être versé à l'AGEFIPH, au profit de sa politique handicap pour atteindre ses objectifs.

Accord handicap : Accord signé par la direction de l'entreprise et par les partenaires sociaux.

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, qui gère les contributions financières versées par les entreprises privées de vingt salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

Convention AGEFIPH : Signée par la direction de l'entreprise et l'AGEFIPH, après avis des organisations syndicales. L'entreprise peut bénéficier des aides financières de l'AGEFIPH pour atteindre ses objectifs, mais elle verse en contrepartie sa contribution à l'AGEFIPH.

Convention FIPHFP : Signée par la direction de l'organisation du secteur public et le FIPHFP, après avis des organisations syndicales. L'organisation publique peut bénéficier des aides financières du FIPHFP pour atteindre ses objectifs, mais elle verse en partie sa contribution au FIPHFP.

EA : Entreprise Adaptée. Nouvelle appellation résultant de la loi du 11 février 2005. Entreprise du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Entreprise du milieu ordinaire, elle emploie au moins 80 % de travailleurs handicapés qui ne peuvent, momentanément ou durablement, s'insérer dans une entreprise ordinaire. Salariés de l'EA, ils exercent une activité professionnelle dans des conditions adaptées. L'environnement et l'accompagnement doivent permettre de développer l'insertion et la promotion professionnelle du salarié tout en tenant compte de son handicap. L'entreprise adaptée doit veiller à intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi.

Emploi global : Emploi direct + emploi indirect.

Emploi direct : Recrutement direct de personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

Emploi indirect : Passation de contrats de sous-traitance, de prestations de services ou de mise à disposition avec des établissements agréés du STPA.

ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail. Nouvelle appellation résultant de la loi du 11 février 2005. Etablissement du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les ESAT accueillent des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent pas, momentanément ou durablement, de travailler dans une entreprise du milieu ordinaire (entreprise ordinaire ou adaptée). Ils mettent en œuvre des activités et des actions de formation à caractère professionnel et de maintien des connaissances ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. Ils doivent veiller à intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi.

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire qui comprend entre 250 et 4 999 salariés.

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, gère les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

PME : Petites et Moyennes Entreprises. Entreprises de moins de 250 salariés.

STPA : Secteur du Travail Protégé et Adapté, il est constitué des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) correspondant au secteur protégé, des entreprises adaptées (EA) et des centres de distribution de travail à domicile (CDTD), correspondant au secteur adapté.

Prescripteur : Personne ou service à l'origine de la demande d'achat.

UB : Unité Bénéficiaire, c'est-à-dire le nombre d'équivalents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre des articles R 5212-5 à 7 du Code du travail. 1 UB = 1 équivalent temps plein d'un travailleur handicapé.

Note méthodologique

	<p>✓ 350 entreprises et organismes publics ont été contactés par le Réseau Gesat pour participer à cette enquête. Le questionnaire a également été relayé par la Lettre des Achats. 77 entreprises et organismes publics ont répondu à l'enquête : 64 % de partenaires du Réseau Gesat et 36 % de non-partenaires.</p> <p>✓ En 2013, 53 entreprises et organismes publics avaient répondu à l'enquête, soit une augmentation de 45 %. La structure de l'échantillon a progressé avec plus de structures du secteur public et plus de PME et ETI.</p>
	<p>✓ Un lien vers l'enquête a été envoyé par e-mail. Les réponses se sont faites sur le site de traitement de questionnaires Limesurvey.</p>
	<p>✓ Le terrain a été réalisé sur la période du 04 mars au 15 avril 2014. Ont été recueillis les informations et chiffres relatifs à l'année 2013.</p>
	<p>✓ Le Réseau Gesat a préparé et analysé les résultats de cette enquête.</p>

Les résultats de cette étude sont l'entière propriété du Réseau Gesat qui peut en autoriser une diffusion totale ou partielle. Dans le cas d'une diffusion nous demandons de mentionner dans un encart que l'étude a été réalisée par le Réseau Gesat et de préciser la méthodologie (mode de recueil, taille d'échantillon et mode de représentativité) ainsi que les dates de recueil des données.

Structure de l'échantillon

Profil des structures répondantes			
Type d'organisation	%	Effectif moyen des répondants	%
Entreprises privées	69 %	0 à 2 500	32 %
Organismes soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649	31 %	2 501 à 5 000	8 %
		5 001 à 10 000	11 %
		10 001 à 20 000	11 %
Fonction des répondants	%	Au-delà de 20 000	16 %
Achats	46 %	Non renseigné	22 %
RH	44 %	Organisation des achats	%
RSE	5 %	Centralisée	29 %
Autre	5 %	Non centralisée	24 %
		En partie centralisée	47 %

Secteur d'activité* des structures répondantes	%
Industrie (agroalimentaire, aéronautique, textile, cosmétique, automobile, pharmaceutique)	19 %
Banques, Assurances, Mutuelles	16 %
Secteur Public, Collectivités, Associations	16 %
Energie, eau, télécommunication	15 %
Transport, logistique, grande distribution	14 %
Services aux entreprises (SSII, Conseil, Intérim)	14 %
BTP, Construction, Infrastructure	6 %
TOTAL	100 %

* Les secteurs d'activité ont été regroupés sous plusieurs catégories afin qu'ils soient pertinents pour le traitement des résultats.

L'application de la loi du 11 février 2005

Taux d'Emploi	
Taux d'emploi global moyen	4,4 %
Taux d'Emploi direct moyen	3,41 %
Taux d'Emploi indirect moyen	0,99 %

Ce taux d'emploi global est supérieur à la moyenne nationale des entreprises qui était de 2,8 % en 2010 (source Agefiph). Cela montre que les entités répondant au questionnaire sont plus sensibilisées que l'ensemble des entreprises et structures publiques.

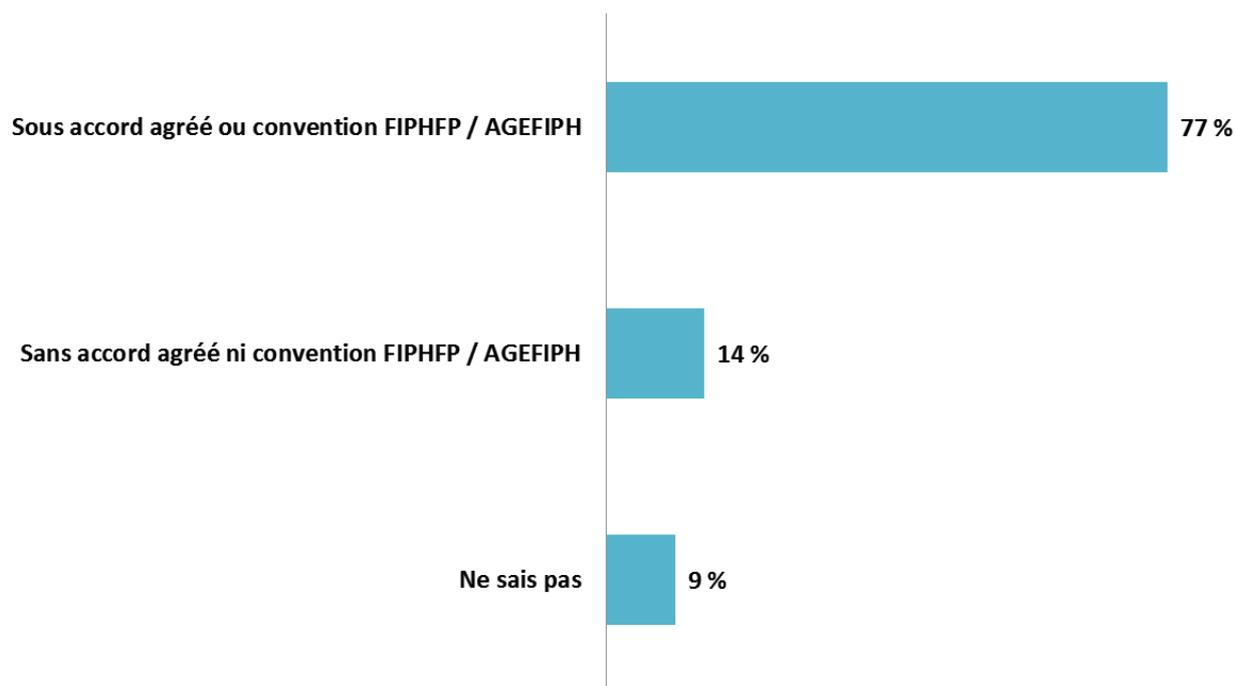
Montants des contributions et des achats	
Montant moyen des contributions à l'AGEFIPH ou FIPHFP (si Convention ou Accord)	1,5 Million €
Montant moyen des contributions à l'AGEFIPH ou FIPHFP (sans Convention ou Accord)	120 000 €
Moyenne des achats totaux des répondants	3,5 Milliards €
Moyenne des achats au STPA des répondants	2,8 Millions € Ce montant représente environ 130 UB
Proportion des achats au STPA par rapport à la totalité des achats des répondants	0,08 %

*STPA : Secteur du Travail Protégé et Adapté - cf lexique page 6

Résultats de l'enquête

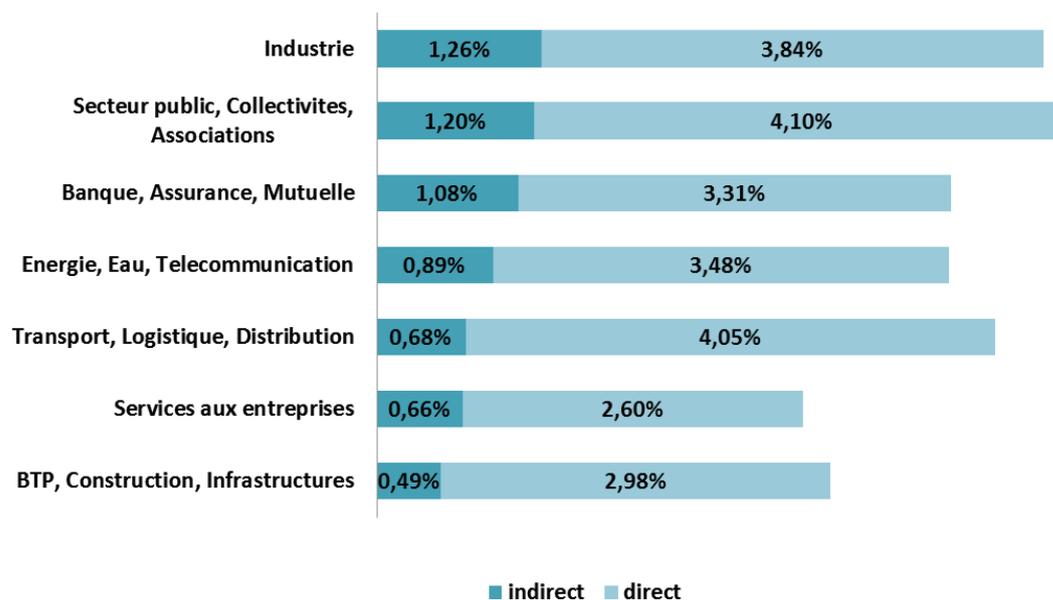
1. Situation des répondants par rapport à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap

Votre organisation est-elle ?



Les 9 % de répondants ne sachant pas répondre à cette question sont des acheteurs. Ainsi, ceux-ci semblent ne pas être suffisamment informés par leur hiérarchie des politiques handicap mises en place par leur organisation. Par ailleurs, parmi les structures sous accord, 39 % ont fixé un objectif de recours au STPA (en chiffre d'affaires ou en Unités Bénéficiaires).

Part du recours au STPA par rapport à l'emploi global, par secteur d'activité des répondants



Soit une moyenne de :

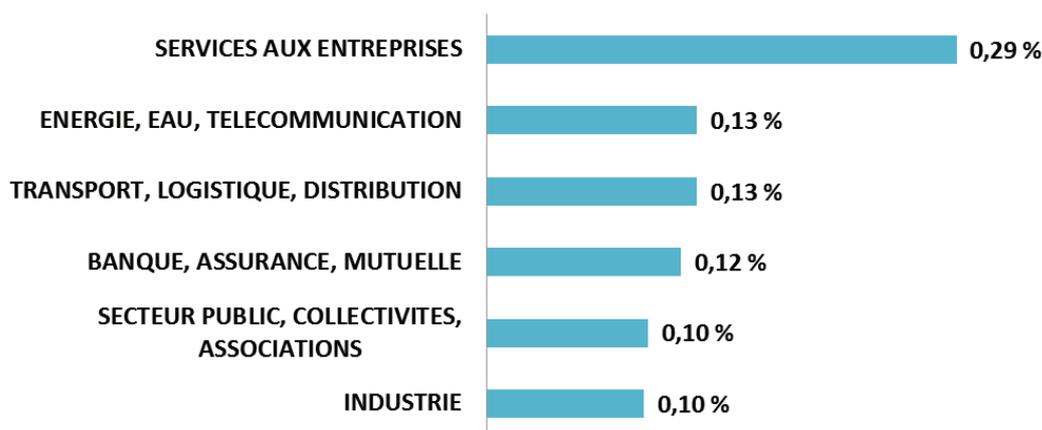
Taux d'emploi global	4,4 %
Taux d'Emploi direct	3,41 %
Taux d'Emploi indirect	0,99 %

A noter, la progression du secteur « Banque, Assurance, Mutuelle » qui passe de 0,91 % d'emploi indirect en 2012, à 1,08 % en 2013.

2. Organisation des achats

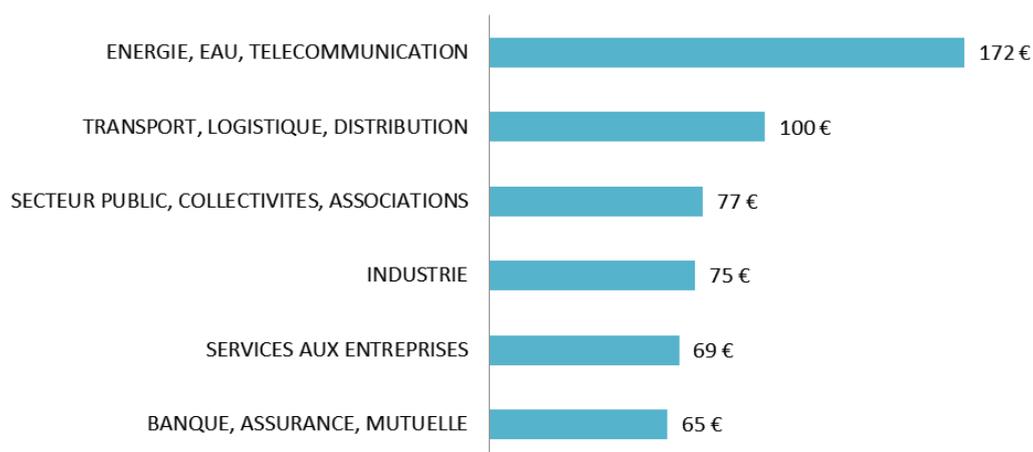
Part des achats au STPA par rapport au montant total des achats de l'organisation, par secteur d'activités

Part mini	Moyenne	Part maxi
0,007 %	0,08 %	2,13 %



Le résultat plus élevé du secteur « Services aux entreprises » s'explique par une nature d'achat favorisant la main d'œuvre.

Montant moyen d'achats au STPA par collaborateur selon les secteurs d'activité – en €/collaborateur



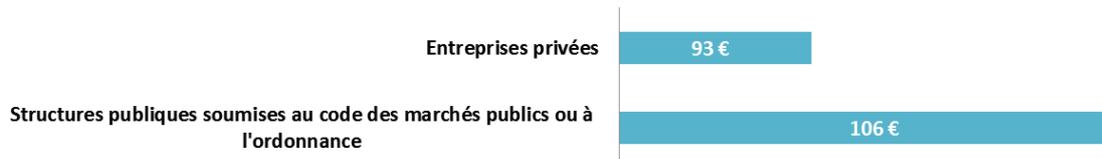
Par rapport aux résultats du baromètre 2013, on remarque une progression de ce montant moyen d'achats au STPA d'environ 1/3 pour le secteur « Banque, assurance, mutuelle » et d'environ 1/4 pour le secteur « Services aux entreprises ».

Montant moyen d'achats au STPA par collaborateur selon la situation de l'organisation

En fonction de la présence d'un accord agréé ou d'une convention FIPHFP/AGEFIPH

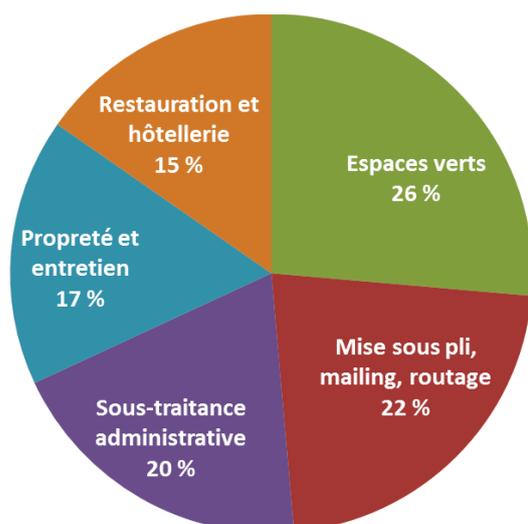


Répartition privé / public



Il est à noter que pour certains établissements publics, le montant d'achats inclut l'intégralité de la prestation et non la seule part de main d'œuvre.

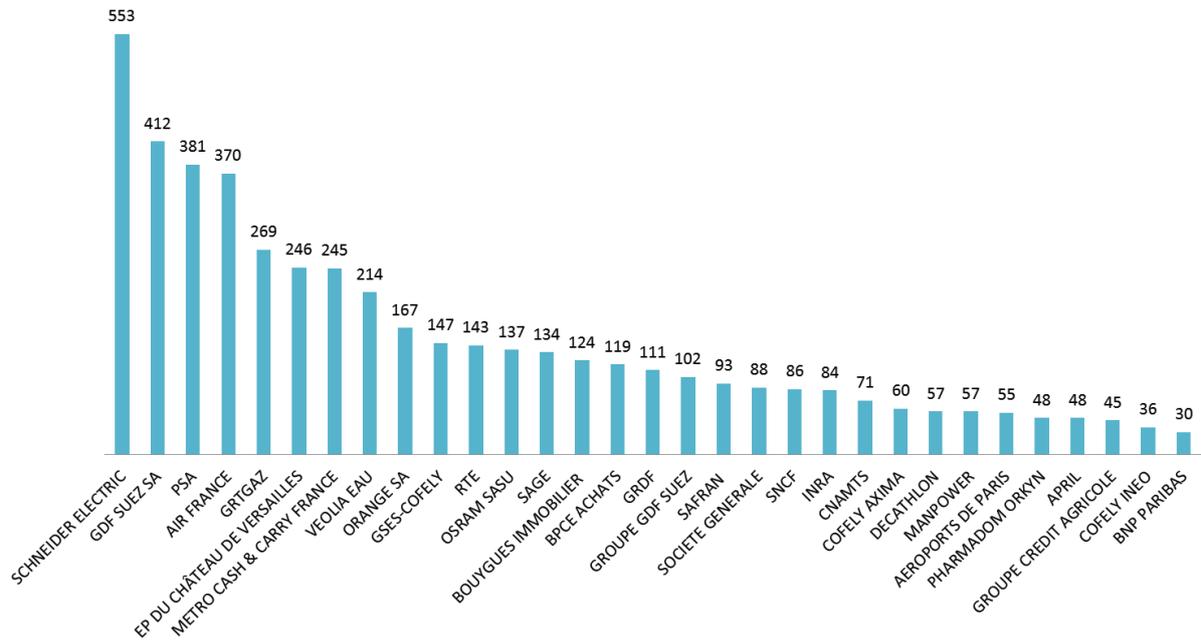
Les 5 secteurs d'activités* confiés majoritairement au STPA pour l'ensemble des répondants



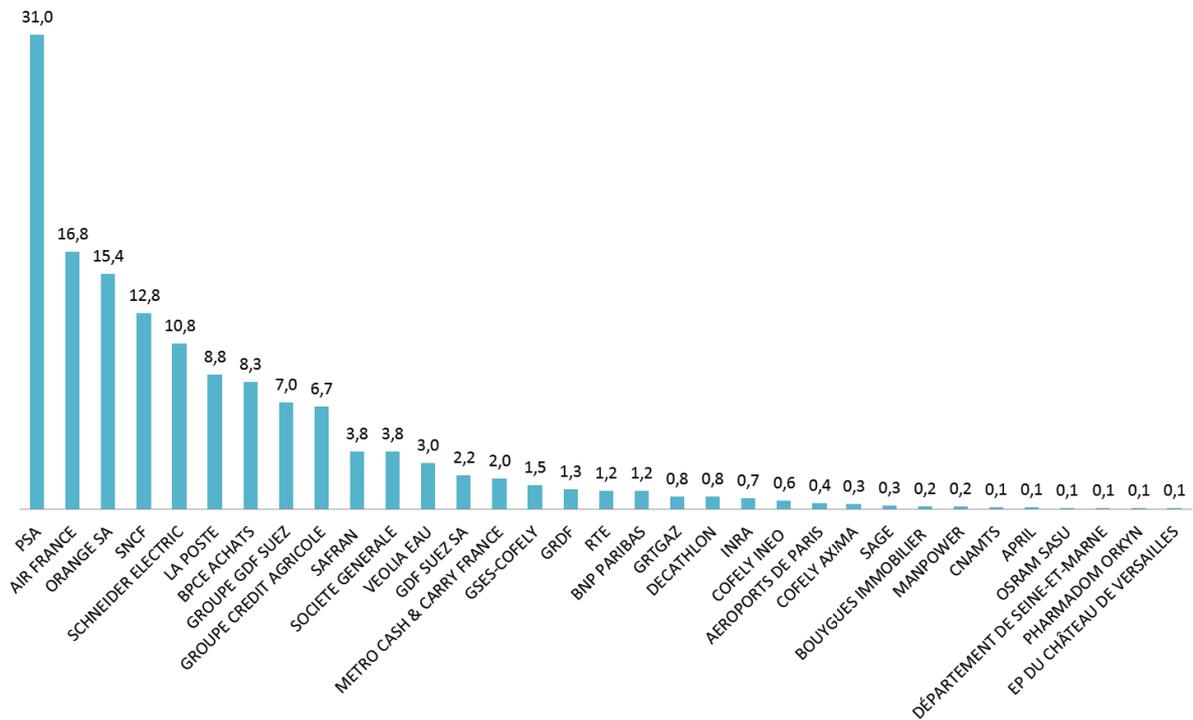
Les résultats de cette année sont quasiment similaires à ceux de 2013.

*voir annexe 1 : description des différents secteurs d'activités des établissements du STPA

Montant d'achats au STPA de quelques répondants en €/collaborateur



Montant d'achats au STPA de quelques répondants en millions d'euros



Votre organisation a-t-elle des besoins qui ne sont pas ou pas assez couverts par le STPA ?

Entreprises considérant que leurs besoins sont presque ou totalement couverts par le STPA	72 %
Entreprises ayant des besoins peu ou non couverts par le STPA	28 %



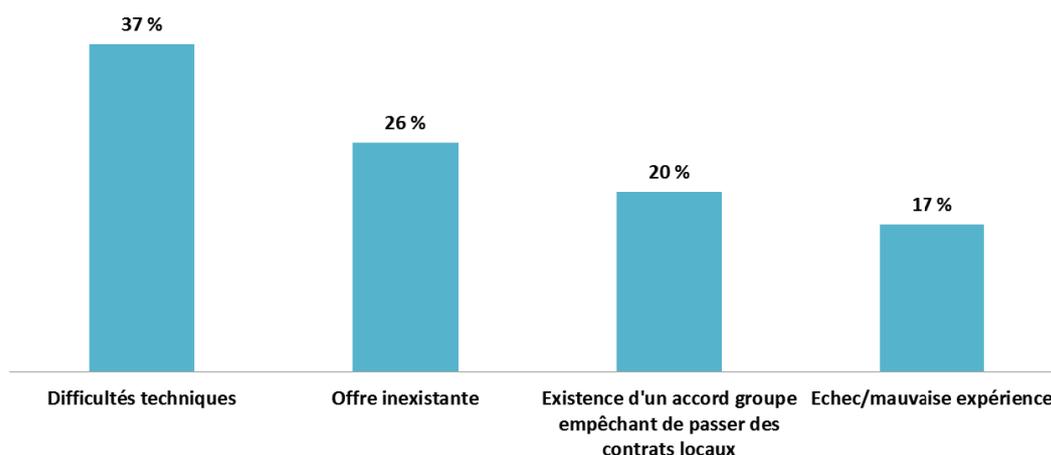
Activités les plus souvent mentionnées :

- ✓ Blanchisserie
- ✓ Traiteur / plateaux-repas
- ✓ Prestations administratives et intellectuelles
- ✓ Entretien d'espaces verts

Autres activités citées :

- ✓ Activités qui nécessitent une grande technicité informatique
- ✓ Transport de marchandises
- ✓ Mais aussi la location et l'entretien de blouses sur toute la France ou encore les activités en « hauteur » avec du grutage

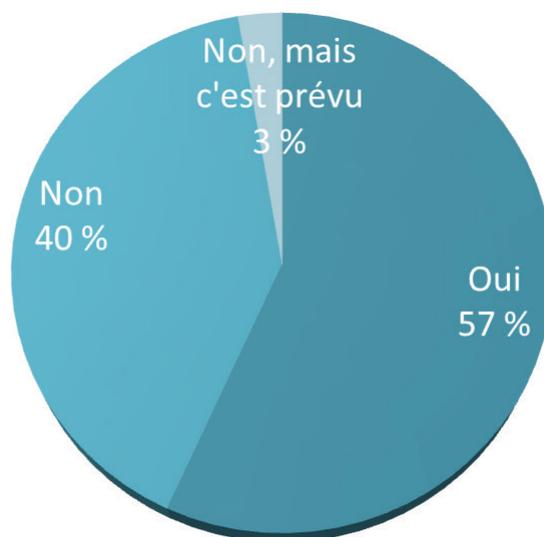
Les motifs de difficultés de recours au STPA exprimés par les donneurs d'ordres



Autres raisons citées par les répondants :

- ✓ Volumétrie trop importante pour le STPA
- ✓ Difficulté de convaincre les prescripteurs sur l'existence de l'offre et sur sa qualité
- ✓ Concurrence de fournisseurs mondiaux à bas coûts

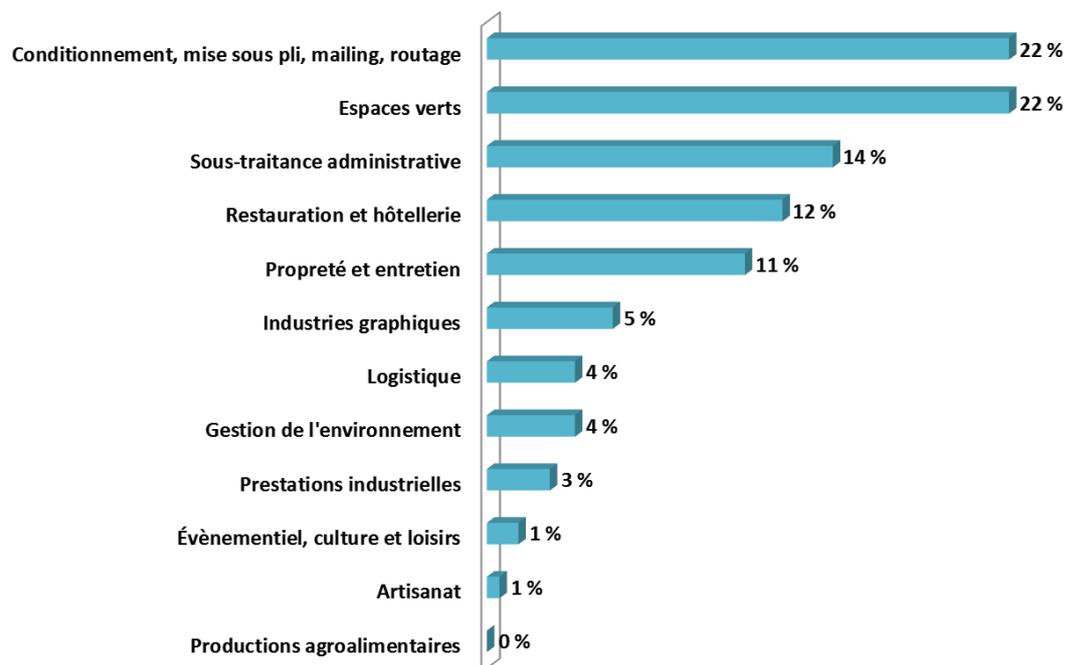
Une (ou plusieurs) personne(s) est-elle dédiée à l'appui des acheteurs pour le développement des achats au STPA ?



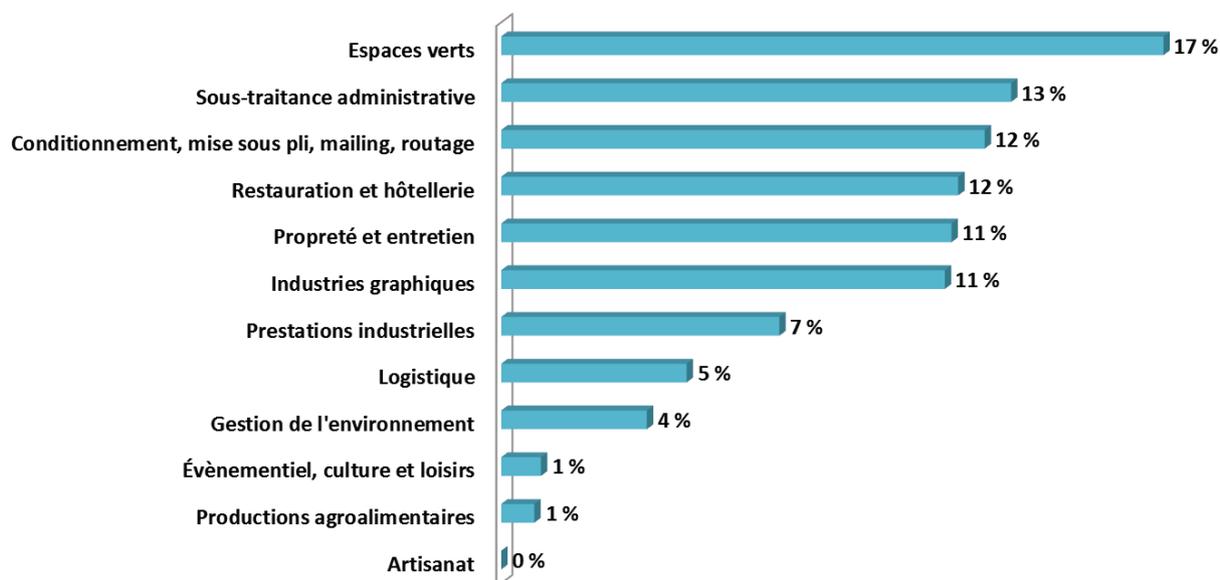
Si oui, est-elle rattachée :	%
Aux achats	51 %
Aux RH	26 %
Aux achats et aux RH	23 %

57 % d'entreprises ont une personne dédiée, contre 67 % l'an dernier. Cependant, cette année, la part des PME et ETI participants a largement augmenté (cf. page 6) et il paraît évident que ces structures n'ont pas de personne dédiée à l'appui des acheteurs pour le développement des achats au STPA. En excluant les PME et les établissements publics de faible effectif, la part de réponses positives est identique à celle de l'an dernier.

Principaux secteurs d'achats des organisations n'ayant pas de personne dédiée au STPA

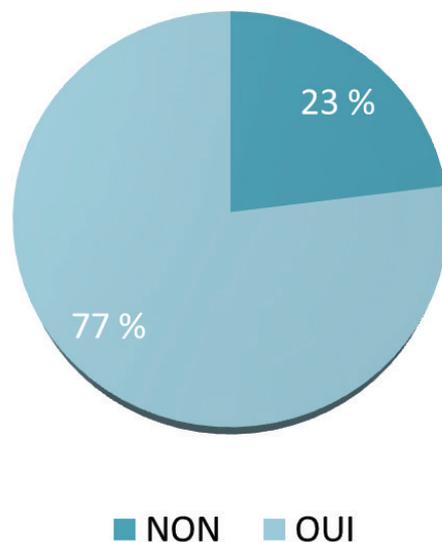


Principaux secteurs d'achats des organisations ayant une ou des personnes dédiées au STPA

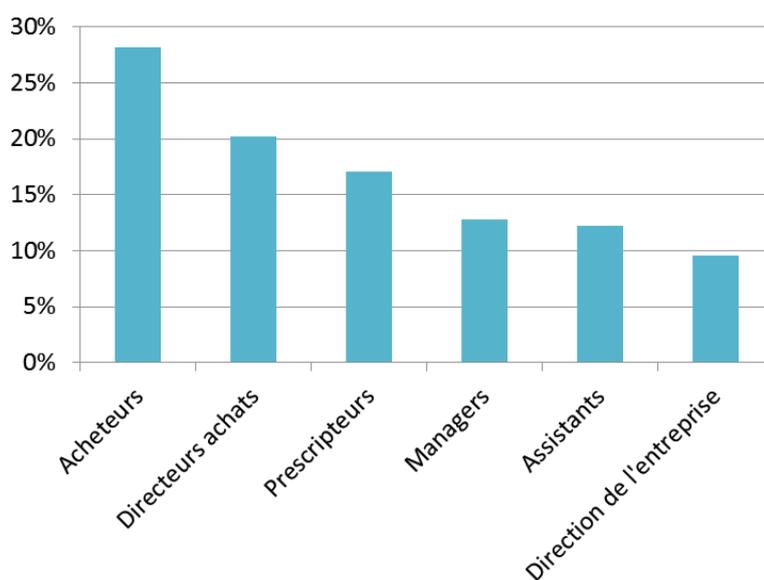


On retrouve dans les deux situations les mêmes segments d'achats. La présence de personnes dédiées ne fait donc pas varier les secteurs d'achats mais la volumétrie, tout particulièrement dans les secteurs tels que l'industrie graphique, les prestations industrielles, la logistique ou la gestion de l'environnement.

Vos équipes ont-elles été formées/sensibilisées aux achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté ?

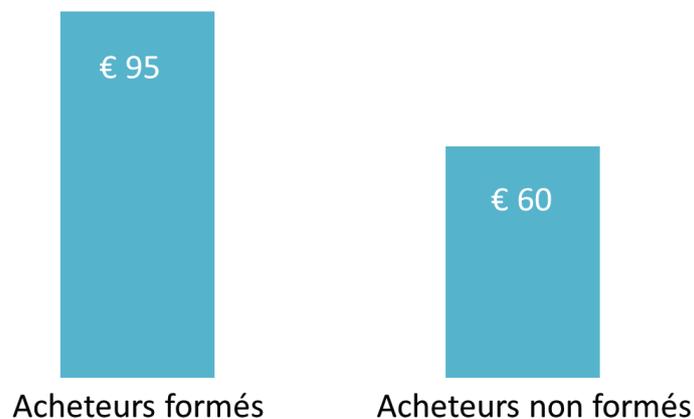


Public formé



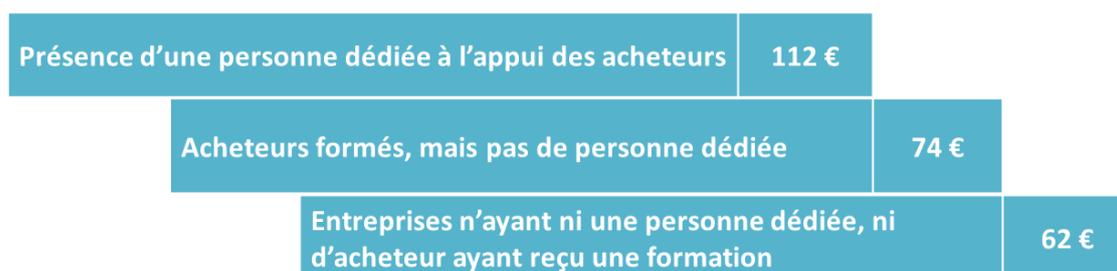
Influence de la formation des acheteurs sur le montant d'achats au secteur par collaborateur

Montant moyen d'achats au STPA par collaborateur



Influence de l'existence d'une personne dédiée à l'appui au STPA et/ou bénéficiant d'une formation sur le montant d'achat auprès du secteur

Montant moyen d'achat au STPA par collaborateur

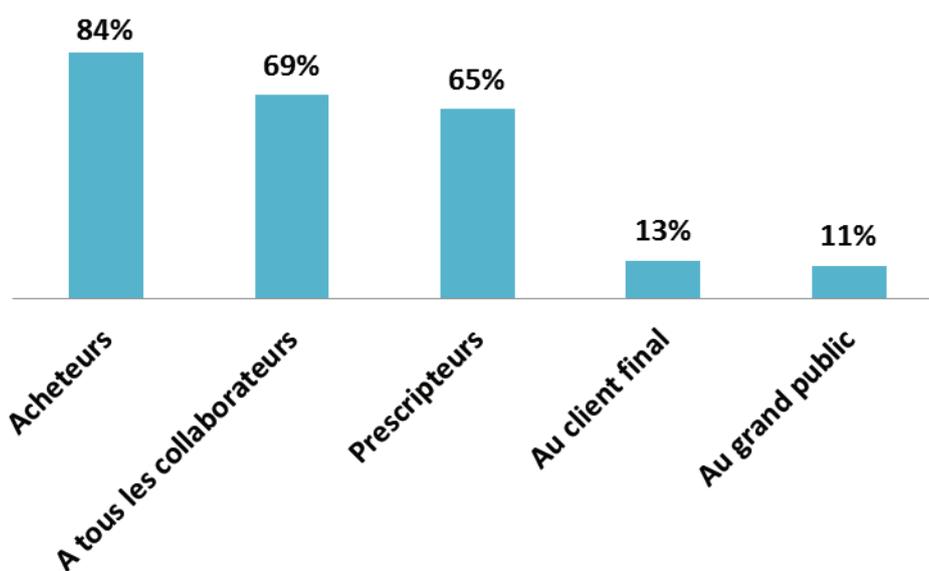


Les organisations ayant affecté une personne dédiée à l'appui des acheteurs pour développer le recours au STPA ont donc des résultats largement supérieurs aux autres organisations.

Communiquez-vous sur votre démarche d'achats auprès du STPA ?

Oui	84 %
Non	16 %

Si oui, auprès de qui ?



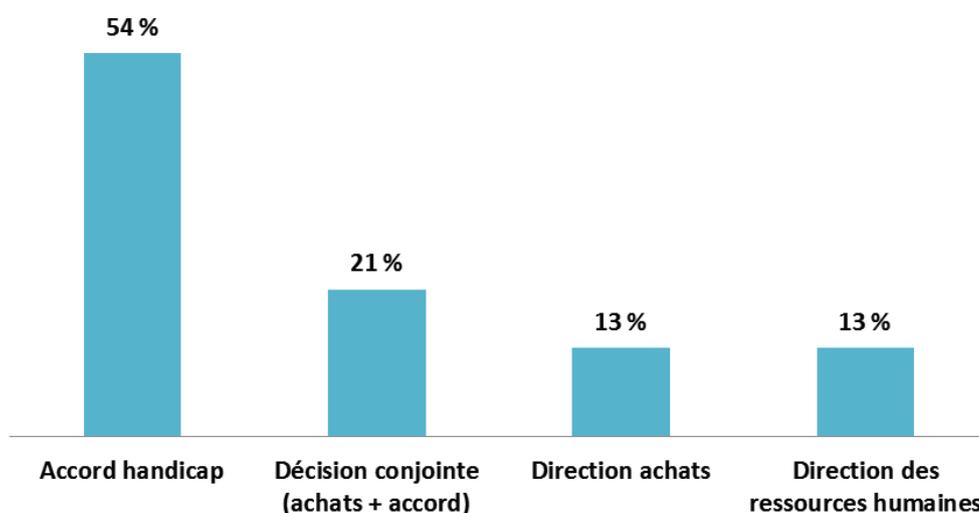
Bien que la communication vers le grand public soit encore marginale, on constate néanmoins une progression depuis 2012 où celle-ci était de 3 %.

3. Les objectifs fixés en termes de recours au STPA

Un objectif d'achats chiffré a-t-il été fixé pour votre structure ?

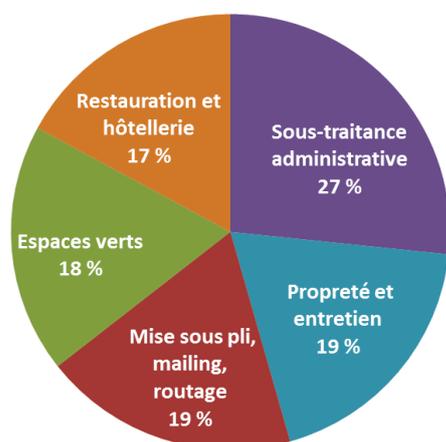
Oui	43 %
Non	57 %

Si oui, par qui ces objectifs ont-ils été fixés ?



Les donneurs d'ordres affichent l'objectif d'augmenter le volume de leurs achats au STPA de 36 % en moyenne d'ici 2016. Les résultats montrent également quelques structures avec des objectifs beaucoup plus ambitieux, notamment de doubler voire tripler leurs achats d'ici 2 à 3 ans.

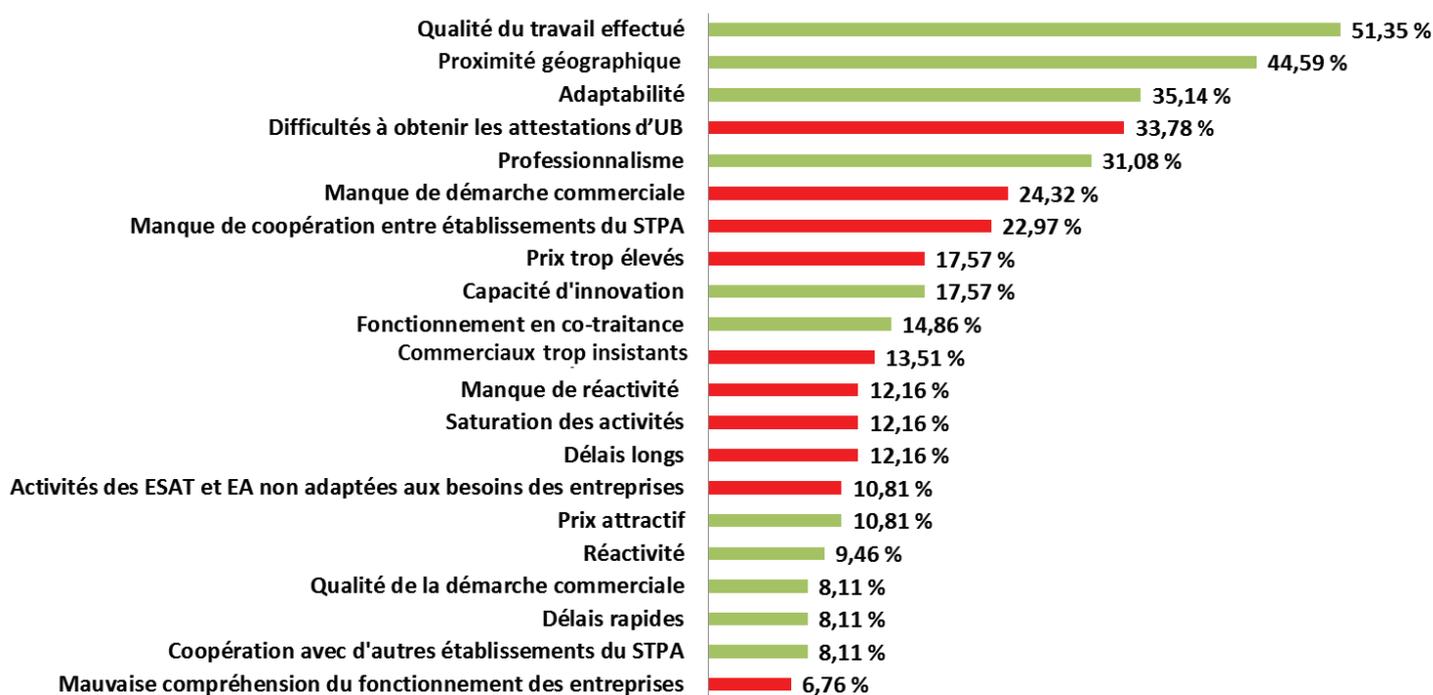
Les principales familles vers lesquelles vous pensez développer vos achats auprès du STPA



Les 5 mêmes familles qu'en 2013 ressortent encore dans les souhaits de développement des donneurs d'ordres. Ce sont, par ailleurs, dans ces mêmes 5 familles que sont principalement réalisés les achats.

4. Les relations avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté

Les 5 principaux éléments qui caractérisent le STPA aujourd'hui



Comme lors de notre dernière enquête, c'est la qualité du travail effectué qui ressort très largement. Le maillage du territoire représente une véritable force, permettant aux établissements d'être au plus proche des différents donneurs d'ordres. Des efforts restent à faire concernant la démarche commerciale des établissements et l'envoi des attestations d'UB. Cependant, on note que ce dernier aspect est en nette amélioration, puisque cette difficulté a été retrogradée de la 2^e à la 4^e position depuis l'année dernière.

*voir annexe 1 : Description des différents secteurs d'activité des établissements du STPA

3 principales qualités que doit posséder un ESAT/EA sur le volet économique

1	• Qualité du travail effectué (24%)
2	• Réactivité (19%)
3	• Prix attractif(13%)

3 principaux freins qui empêchent votre organisation de développer encore plus votre collaboration avec le STPA

1	• Prix trop élevés (17 %)
2	• Méconnaissance du STPA par vos prescripteurs (16 %)
3	• Manque de réactivité (11 %)

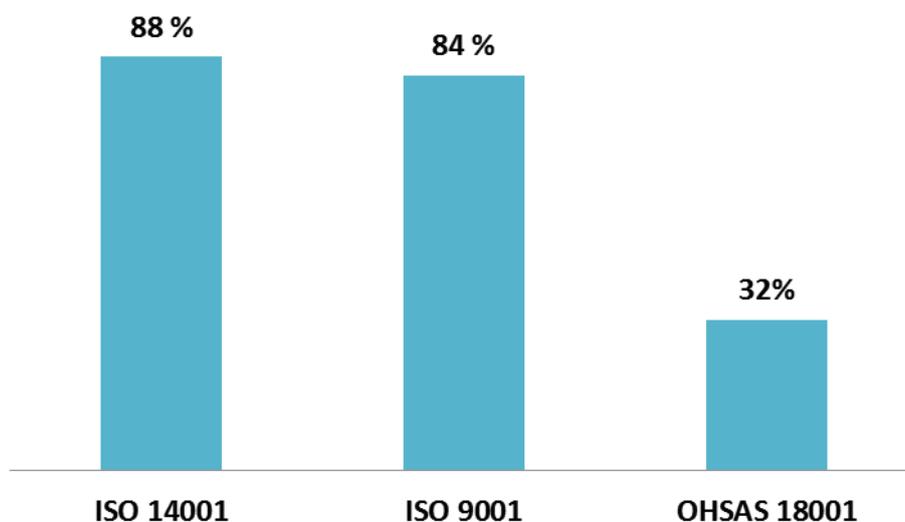
Les prix trop élevés et le manque de réactivité des établissements semblent être les axes prioritaires de progrès pour les établissements attendus par les donneurs d'ordres pour lever les freins. On remarque également les freins internes chez les donneurs d'ordres liés à la méconnaissance du STPA par les prescripteurs.

Il est à noter une vision négative des plateformes téléphoniques assimilées au STPA qui génèrent une mauvaise perception des prix proposés par le secteur, voire même qui développent une attitude commerciale parfois dérangeante pour les donneurs d'ordres.

Dans votre choix d'établissements, privilégiez-vous ceux qui possèdent une certification ?

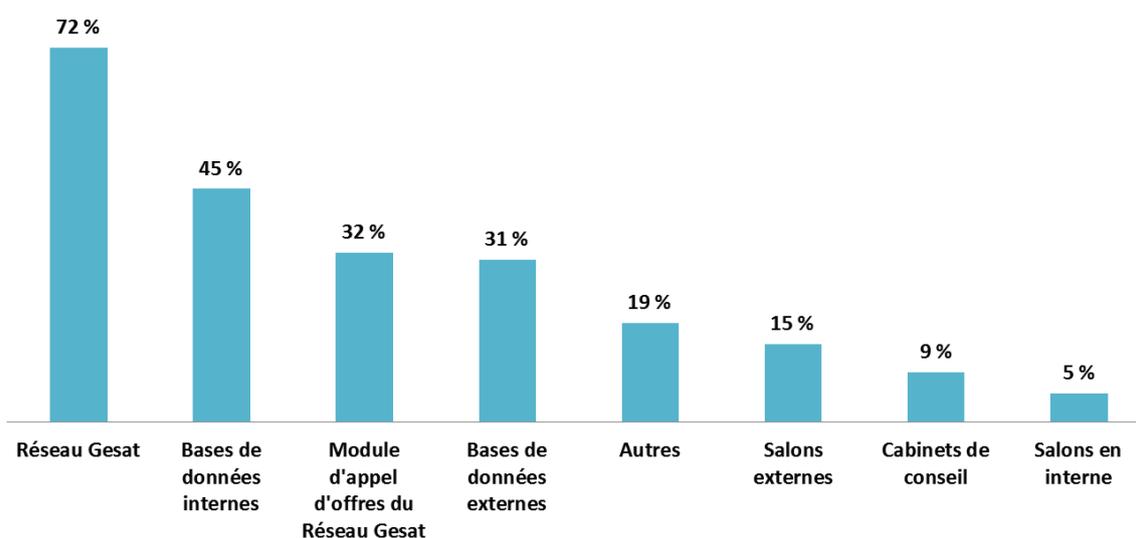
Oui	34 %
Non	66 %

Parmi les 34 % de structures qui privilégient les certifications, celles mises en avant sont :



D'autres certifications ont été mentionnées, notamment Imprim'vert.

Les outils utilisés pour mettre en place la démarche d'achats au STPA

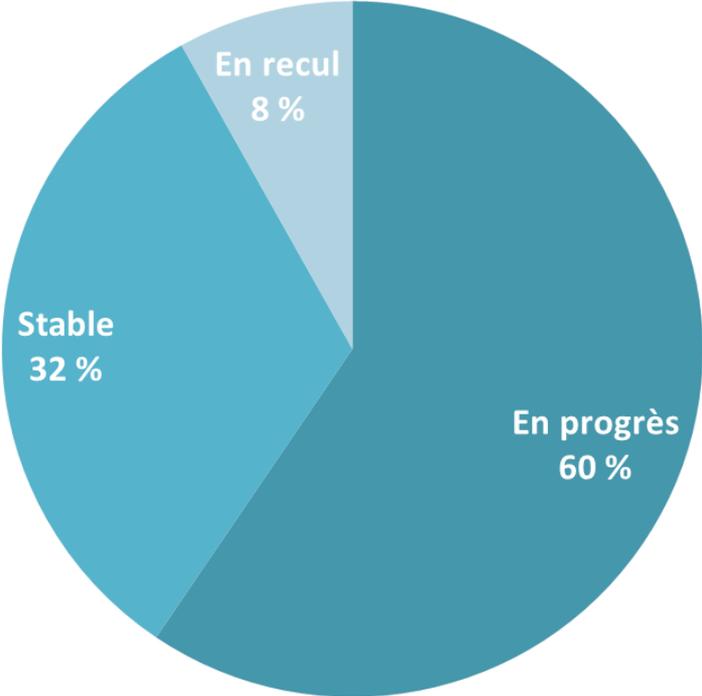


Autres outils mentionnés :

- Personne dédiée à l'appui opérationnel
- Bouche à oreille interne
- Réseau professionnel

Les entreprises se professionnalisent dans leurs relations économiques avec le STPA avec le recours plus systématique à la consultation de bases de données, l'utilisation du module d'appels d'offres en ligne, voire une politique de référencement et d'identification des ESAT et EA dans leur base fournisseurs.

Diriez-vous que depuis l'an dernier, dans votre structure, la situation par rapport à la prise en compte du STPA dans vos achats est ... ?



Annexe : Description des différents secteurs d'activité des établissements du STP

Artisanat : Fabrication de textiles, couture, menuiserie, ébénisterie, mobilier, petits travaux de bâtiment, réparation de vélos, etc.

Conditionnement, mise sous pli, mailing, routage

Espaces verts

Evènementiel, culture et loisirs : Location de salles, production audiovisuelle, vidéos, etc.

Gestion de l'environnement : Collecte et traitement des déchets, DEEE, etc.

Industries graphiques : Imprimerie, objets publicitaires, sérigraphie, reprographie, etc.

Logistique

Prestations industrielles : Electronique, électrotechnique, mécanique, montage électrique, câblage, plasturgie, travail des métaux, usinage, soudure, etc.

Productions agroalimentaires

Propreté et entretien : Blanchisserie industrielle, nettoyage de locaux, nettoyage de véhicules, etc.

Restauration et hôtellerie : Plateaux repas, restauration, traiteur, etc.

Sous-traitance administrative : Saisie informatique, numérisation, service courrier, tri/archivage, centre d'appel, GED, etc.

Baromètre des achats au secteur du travail protégé et adapté

Comment les donneurs d'ordres perçoivent-ils le Secteur du Travail Protégé et Adapté ? Quels secteurs sont les plus porteurs ? Quelles sont les difficultés rencontrées et les leviers d'amélioration ? Pour mieux appréhender ces enjeux essentiels au développement économique des 2 100 ESAT et Entreprises Adaptées, le Réseau Gesat a réalisé une enquête auprès des donneurs d'ordres : grandes entreprises, PME, ETI et entités publiques.

Les résultats de cette enquête constituent le baromètre annuel des achats auprès du STPA et permettent de dégager les activités et modes de collaboration qui favoriseront l'insertion par le travail des 150 000 personnes en situation de handicap qui travaillent au sein du secteur.

L'année dernière, l'Observatoire économique du Travail Protégé et Adapté interrogeait également l'ensemble des ESAT et EA. Il mettait en avant que le travail en réseau et la mutualisation des compétences et des outils étaient clairement affichés par le secteur comme étant des leviers efficaces de développement économique pour les ESAT et EA. Plus que jamais, ce constat reste d'actualité : les donneurs d'ordres confirment cette année encore leur volonté et leur besoin de voir les établissements travailler ensemble pour plus de valeur ajoutée, de performance économique et d'épanouissement des travailleurs d'ESAT et d'EA.

Plus d'informations sur www.reseau-gesat.com

Le Réseau Gesat, réseau économique national du secteur du travail protégé et adapté est une association loi 1901 fondée en 1982 dans le but de favoriser le rapprochement entre les ESAT&EA et les donneurs d'ordre.

Siège social :

64 rue du Dessous-des-Berges - 75013 Paris
Tél. : 01 75 44 90 00 - Fax : 01 75 44 90 10

Antenne Rhône-Alpes :

62-64 cours Albert Thomas 69008 Lyon
Tél. : 04 37 53 01 79

contact@reseau-gesat.com - www.reseau-gesat.com